

A.J.P.C.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège Social : 122 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 92130 ISSY LES MOULINEAUX
428 213 201 R.C.S PARIS

**DECISION PRISE LE 26 JUIN 2024 D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 3 813,83 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -6 043,59 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société CABINET TGS FRANCE, 7 RUE PLUMET, 75015 PARIS, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce de PARIS les formalités à réaliser en exécution des décisions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2024 et auprès de l'INPI, les complétions et/ou modifications nécessaires du Registre National des Entreprises.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président

